



Livry-Gargan, le 17 août 2022

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue de la République
78190 Trappes

A l'attention de Monsieur le Maire

Lettre recommandée avec A.R. n° 1A 200 005 7308 3. ✱

N/Réf. : JPA/SJ

Objet : Rapport d'activité 2021

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour l'exercice indiqué ci-dessus, le rapport d'activité pour la gestion de vos marchés d'approvisionnement.

Ce rapport inclut les éléments du décret d'application lorsque ceux-ci s'appliquent aux caractéristiques du service que vous nous avez délégué.

Nous restons à votre disposition pour une analyse complémentaire de ce document.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous renouvelant notre plus parfait esprit de collaboration,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Paul AUGUSTE
Président

Délégation de l'exploitation des marchés
Publics d'approvisionnement

Article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

© Groupe Géraud

Ville de Trappes

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021



SOMMAIRE

I.	Le Groupe Géraud.....	3
II.	Les Marchés	5
III.	Qualité du Service	7
IV.	Juridique et Financier.....	11
V.	Annexe 1 : abonnés – répartition par activité	13
VI.	Annexe 2 : Bilan animations	17
VII.	Annexe 3 : Tarifs.....	21
VIII.	Annexe 4 : Attestation d'assurance	23

Les informations économiques, financières, commerciales et industrielles ne sont pas communicables aux tiers en vertu de l'article L311-6 du Code des relations entre le public et l'Administration).

Toute communication devra faire l'objet d'une demande préalable. Celle-ci pourra être refusée en vertu de l'article précité



;

I. LE GROUPE GERAUD

Nos Valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation

Le Groupe Géraud, une Expertise et un savoir-faire reconnus

Un savoir-faire unique en matière de gestion de marchés couverts et de plein vent : Le Groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public (DSP) à ce jour. Il est en mesure de réaliser toutes missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville.

Le Groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

Une démarche affirmée de communication et une présence constante sur les Réseaux sociaux

Le Groupe Géraud communique également via les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

Nous participons activement à l'opération nationale « J'aime mon marché » comme à l'international « Love Your Local Market » et sommes un partenaire important des institutions de toutes sortes (Régions, Union Européenne, Union Mondiale des Marchés, etc..).

Une transparence de gestion tant en interne que vers nos clients.

Le Groupe Géraud répond aux principes édictés dans le cadre de la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre (dite 'Loi Sapin II') : transparence, lutte anti-corruption et modernisation de la vie économique.

Notamment, nous procédons régulièrement à des audits de gestion des marchés avec des cadres de la société de manière à s'assurer que la qualité de la prestation est sans faille et parfaitement alignée avec les exigences contractuelles de la Ville.

L'accès sécurisé à notre plate-forme participe à cette transparence. Grâce à cet outil numérique, la ville connaît la fréquentation de ses marchés à chaque instant.



Un service dédié aux collectivités territoriales depuis 140 ans

Depuis sa création en 1880, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des événements spéciaux, le stationnement payant, (...). La 5e génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

Le numérique dans vos marchés - Regilog

Le Groupe Géraud est le seul à posséder une plateforme numérique capable de répondre aux nombreuses questions en matière de suivi de facturation dans un souci de transparence à l'égard du service proposé.

Regilog © est un outil qui permet, en temps réel, de facturer les commerçants. Très simple d'utilisation, il permet d'éditer le ticket de paiement puis de l'envoyer sur le compte du commerçant accessible via son smartphone ; moins de papier pour une plus grande sécurité des transactions.

Accessible 24/7, il permet aux villes, par connexion sécurisée, de suivre en temps réel et à tout moment cette facturation : gain de temps et d'efficacité du contrôle. Elle est incluse dans l'offre de services du Groupe.

Groupe Géraud, concepteur, constructeur et exploitant

Notre activité de concepteur de halles et marchés de plein-air, sur l'ensemble du territoire national mais également à l'international, nous positionne comme le leader de la profession et nous confère un savoir-faire, des moyens et une expérience, exclusive.

Cette expérience et le savoir-faire nous permettent :

- Développement de l'activité commerciale qui permet de dynamiser le centre de ville
- Appui logistique
- Dynamisation de l'animation et la communication
- Suivi précis d'exploitation



Reprise commerciale progressive

Tout au long de l'année nous avons observé une reprise commerciale progressive liée directement avec les diminutions des restrictions gouvernementales arrivant presque à atteindre la normalité.

Nos centres de ville ont regagné de la vie grâce au sentiment de liberté des gens développé par le confinement précédent.

II. LES MARCHES

Marché les Merisiers

✓ **Mercredi, Vendredi et samedi**

Localisation : Place des merisiers

Activités :

Alimentaires et non alimentaires.

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui présente l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, durant l'année.

Effectifs :

Abonnés : 65 abonnés en moyenne

Non abonnés : 40 en moyenne le mercredi et samedi et 15 le vendredi



Une dynamique a été mise en place en fin d'année quant à la gestion des déchets avec la mise en place rapide de mini poubelles aux abords des stands en fruits et légumes afin de limiter les restes après la dégustation des produits dans les deux halles.

De plus, afin d’être le plus efficace possible le Groupe Géraud va livrer courant 2022 une auto-laveuse afin de rendre le nettoyage le moins pénible possible et être le plus efficace.

Marché du Centre

✓ **Dimanche**

Localisation : Place des merisiers

Effectifs :

Abonnés : 8 abonnés

Non abonnés : 15 commerçants en moyenne

Les actions menées sur les 2 marchés durant la période Covid :

Durant l’année 2021, les commerçants extérieurs avaient été espacés entre eux avec un minimum de 1 mètre linéaire. Nos équipes terrain ont rappelé l’obligation aux commerçants de :

- Plastifier leur étalage afin de ne pas laisser les clients se servir
- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique
- Privilégier le paiement en Carte bleue
- Porter le masque

À la suite du Décret no 2021-384 du 2 avril 2021, les commerçants dit non alimentaires n’étaient plus autorisés à déballer sur le marché. Ces commerçants n’ont repris leur activité que le mercredi 19 mai. Nous avons observé que durant cette période des commerçants ont fait faillite et abandonnés le monde des marchés.

En janvier 2021, le groupe Géraud a intégré l’ensemble des commerçants abonnés dans son logiciel de facturation. Cet outil permet de facturer mensuellement les commerçants de manière dématérialisée. Les commerçants reçoivent en début de mois leur facture par email et peuvent suivre sur leur compte individuel leur état de paiement.

Le Groupe Géraud s’est appuyé de son outil de gestion, de son expérience terrain pour recruter des nouveaux commerçants afin de compléter l’offre des 3 marchés.

Un travail de refonte du règlement intérieur sera à faire sur l’année à venir. Des commerçants nouvellement abonnés n’ont pas pu exercer à cause du retard engendré pour obtenir un compteur électrique ou par manque de place. Le groupe Géraud a remis à jour le plan de placement des 2 halles du marché afin de trouver des solutions aux commerçants en attente.

A plusieurs reprises le Responsable Régional a alerté la ville quant à l’insécurité grandissante pendant les séances de marché. Des réunions ont eu lieu avec les différents services de la ville pour trouver des



solutions. Le Groupe Géraud a renforcé la présence des régisseurs avec la nomination d'un troisième placier qui est Trappiste.

III. QUALITE DU SERVICE

Personnel

L'équipe affectée au service est constituée de :

- ✓ 1 responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- ✓ 1 responsable d'exploitation
- ✓ 4 régisseurs
- ✓ 4 entretiens
- ✓ 2 entretiens – monteurs
- ✓ 2 chefs d'équipe

Entretien, Matériels et travaux

La Ville conserve la charge et responsabilité de l'entretien et renouvellement du bâtiment (sol, clos, couvert) et des parties extérieures qui ne sont utilisées hebdomadairement que durant quelques heures par les commerçants. Le Délégué supporte le petit entretien locatif, dans le cadre des dispositions contractuelles.

Entretien courant

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.



Au cours de l'exercice, ont été réalisés les travaux suivants :

Marché des Merisiers

- Livraison de produits d'entretien et de quincaillerie pour l'année
- Maintenance préventive et corrective, vérification RIA en juillet 2021.
- Maintenance préventive et corrective des extincteurs portatifs en octobre 2021.
- Traitement des balles « cagettes et cartons » pour l'année.
- Vérification par APAVE de la presse à balles en mai.
- Dégorgement siphon de sol en avril 2021.
- Pompage bac à graisse et curage des eaux grasses en juin 2021.
- Contrat annuel de dératisation.
- Livraison de 3 vestiaires pour les agents d'entretien en juin 2021.
- Entretien de la presse à balles pour l'année.

Marché du Centre

- Livraison de produits d'entretien et de quincaillerie pour l'année.
- Recherche de panne sur coffrets électrique (une phase en défaut) en septembre 2021.

Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.



Matériel du Délégué

- 1 véhicule de service affecté au responsable d'exploitation
- 1 pack mobile + logiciel de facturation connecté 4G avec les serveurs GERAUD
- Matériel de bureautique portable avec adresse mail professionnelle individuelle
- Carte de dépôt bancaire

Véhicules

Véhicule de service du régisseur : au sein du Groupe Géraud, chaque régisseur dispose de son propre véhicule de société ; ce qui lui permet une plus grande autonomie et un plus grand confort d'utilisation notamment dans le cas de marchés distants en matière géographique.

Exploitation du service

La Ville organise et dirige les réunions de la Commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide les attributions d'emplacement sur avis du délégué et des représentants des commerçants. De ce fait sont donc rappelés ici pour ordre les sujets traités :

- **Commission du marché du 31 mars 2021**
 - Elections des délégués du marché
 - Enseignes commerciales dans les halles
 - Respect des horaires de déballage et de remballage
 - Respect du stationnement
 - Point sur les emplacements
 - Point sur les sanctions aux commerçants
 - Attribution d'emplacements
 - Points animation
 - Points divers

Animations

Le détail des animations ainsi que le budget associé est indiqué en Annexe 2.



Règlement des marchés :

Le règlement des marchés a été fixé par arrêté pendant l'année 2000 modifié postérieurement en 2003 et 2011.

Application

Le Régisseur veille au respect du règlement des marchés et diffuse des notes de rappel aux dispositions réglementaires. Le Règlement des marchés est distribué et notifié aux nouveaux abonnés.

Dans le cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est transmise permettant au commerçant de se conformer.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui stipule l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police échéants dans le cadre de son mandat. Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement en question. D'autre part celles-ci sont revêtues d'un caractère exemplaire vis-à-vis des autres commerçants et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

Le contrat et son évolution

- Aucune modification contractuelle n'a été constatée lors de l'exercice 2021.

Les tarifs des droits de place et redevances :

Les tarifs des droits de place sont établis et fixés librement par le Conseil Municipal après consultation lors des commissions des marchés. Le Délégué peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-là selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat et suivre la courbe inflationniste actuelle.

Les tarifs sont en vigueur depuis l'année 2019.

Compte tenu de ce qui précède, une demande d'actualisation tarifaire a été faite le 19/11/2021 avec une augmentation calculée, en fonction des indices contractuels, de 7.01 %.



Interdiction des non alimentaires – Printemps 2021

Le Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 paru le 2 avril 2021 autorisait uniquement les commerces alimentaires ou proposant la vente de plantes à exercer leur activité dans les marchés couverts ou découverts.

Ces dispositions règlementaires qui ont duré environ 8 semaines ont entraîné des conséquences considérables à l'égard des commerçants non alimentaires.

Durant cette période de semi-confinement décrété par le gouvernement les mesures à caractère restrictives ont été prises vis-à-vis de la gestion des flux dans les marchés réduisant ainsi l'affluence.

Les Comptes d'Exploitation

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont adressés au semestre à la Ville et au représentant des commerçants (et au besoin à la demande).

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2021 est annexé au présent rapport.

Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982. Les comptes ont été fortement impactés par le décret interdisant la présence des commerçants non alimentaires.

Les recettes ont repris un niveau plus acceptable mais les interdictions nouvelles ont eu des conséquences sur les semaines suivantes, de même que l'année passée et le préjudice dépasse clairement les périodes officiels de fermeture partielle.

Elles ne retrouvent donc pas le niveau d'avant crise sanitaire.

A nouveau aussi, les comptes restent provisoires car l'avenant devant intégrer le coût des prestations complémentaires convenues avec la Ville pour un meilleur suivi des séances et soulager les coûts des déchets qui lui incombe, reste toujours en attente.

Il est donc nécessaire de régler cette situation car pour l'heure, le Délégué est seul à supporter les conséquences catastrophiques sur le plan financier.



EXERCICE 2021

Ville de TRAPPES EN YVELINES			
Comptes de l'exercice 2021			
	Marchés	Abonnés	Casuels
			Total
CENTRE		21 569,76 €	7 127,70 €
MERISIERS		300 135,51 €	138 636,35 €
Sous total		321 705,27 €	145 764,05 €
Divers			2 800,21 €
Impayés			-483,05 €
Récupération électricité			81,55 €
			469 868,03 €
RECETTES			469 868,03 €
Redevance forfaitaire	(provisoirement)		-84 869,00 €
Redevance complémentaire	(taux de 35% sur BC)		
Budget Global d'Exploitation	(base 187088 au taux de 1,6373)		-306 319,18 €
Charges nouvelles provision en attente régularisation			-28 000,00 €
Dotation aux amortissements			-52 776,65 €
Charges Exceptionnelles			-4 027,85 €
DEPENSES PROVISOIRES			-475 992,68 €
RESULTAT			-6 124,65 €

En attente des régularisations contractuelles des faits précisés au présent rapport, les dépenses globales n'étant portées au compte, comme en attente des compensations financières dues au délégataire le résultat ci-dessus reste provisoire.



V. ANNEXE 1 : ABONNES – REPARTITION PAR ACTIVITE



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

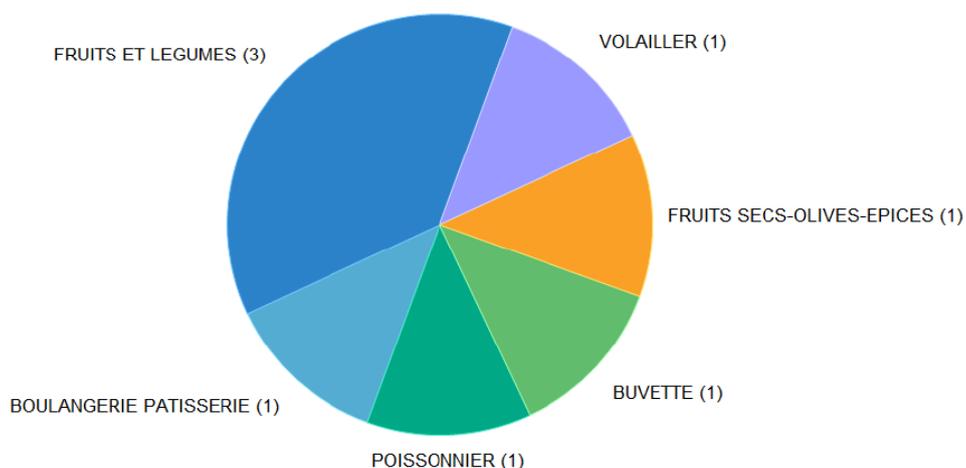
Date : 16/05/2022

TRAPPES - CENTRE

Liste des commerçants présents sur 2021

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
_ANIMATION Service			
HALHAL Addi TOUDRA	VOLAILLER		
DARWISH Elsayed M-AYA	FRUITS ET LEGUMES		
SOLIMAN Mohameed M.M FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		
EL SIRAFY Hany PRIMEUR 19	FRUITS ET LEGUMES		
CHIFRI Karim SARL BRICE	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
OTHMANE Faycal SASU FAYCAL OTHMANE	BUVETTE		
OUALHAJ Abdelghani LES PECHEURS DU RIF	POISSONNIER		
ABOUKHAIR Abdelkrim LE PALMIER	BOULANGERIE PATISSERIE		

TRAPPES CENTRE-2021-Répartition par Activité





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

TRAPPES - LES MERISIERS

Liste des commerçants présents sur 2021

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
BABAR NADEEM BABAR MARCHÉ	TISSUS	01/01/2021	
MEJJATI Abdelkader M2J	SOLDEUR	01/01/2021	
ZOUIDI BENACHIR	CONFECTION FEMME		28/02/2021
ELARBI TOLEHI Ahmed KM JEAN' S	CONFECTION HOMME	01/01/2021	
MAHMOOD KHALID	CONFECTION HOMME	01/01/2021	
IRHBIRA MUSTAPHA	TISSUS	01/01/2021	
CAKIR TURGAY	MERCERIE	01/01/2021	
HACHMI Abdessamad BOUCHERIE DIRECT	BOUCHER BOEUF HALLAL	21/04/2021	
TAHABRIT Mohamed LE PETIT CREMIER DU RIF	CREMIER	01/05/2021	
ABDERRAHAMAN AL LAL MORAD	SOLDEUR	01/09/2021	
TAHABRIT Lies LES SAVEURS DU RIF	TRAITEUR	01/10/2021	
ROCHETEAU Vincent SAS CHARCUTERIE ROCHETEAU	CHARCUTIER	01/10/2021	
TAHRI FAIZA CHAMS DOHA	BEIGNETS	01/10/2021	
BENKHEROUF Nalma B&B PROJETS	TRAITEUR		
HELLOU MAAMAR	PATISSERIE	01/11/2021	
PATEL VARSABEN	ARTICLES DE PARIS	01/01/2021	
ABDUL HAMEED	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
ABOULHADID Ouafa AAA SERVICES	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
ALOUI JILANI	CONFECTION ENFANT	01/01/2021	
ANWAR MOHAMMAD FILTEX	SOLDEUR	01/01/2021	
ARAISSI MOHAMMED	CONFECTION HOMME	01/01/2021	
ARIF Zafran PARIS FASHION	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
ASSABIRI Abdel-kader SARL RIFISH	POISSONNIER		
ATMANE NORDINE	CONFECTION FEMME		31/01/2021
KIBONGUI JEANNETTE MJD COMMERCE	CHAUSSURES	01/01/2021	
BAHI Sofiane BOUCHERIE ENTRECOTE	BOUCHER BOEUF HALLAL		
BEN AMMAR ABDELHAMID	SOLDEUR	01/01/2021	
BENDAMI ILIES	TAPIS	01/01/2021	
BOUALI-YOUCHEF AHMED	LINGE DE MAISON	01/01/2021	
BOUCHERRAB AREZKI	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
BOUDIAF YOUCHEF	SPORTSWEAR	01/01/2021	
BOUDIB Abde-Hadi Z.G.T.	SOLDEUR	01/01/2021	
CHELFI MOHAMED	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
CHRIFI Karim SARL BRICE	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
DARWISH Elsayed M-AYA	FRUITS ET LEGUMES		
DHANE AHMED	BAZAR	01/01/2021	
DJEZIRI ABDEL	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
FEKKAR Zakary EUROPOULET	ROTISSSEUR	01/01/2021	
KHEZAMI JAMILA	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
EL AJEB MOHAMED	BAZAR	01/01/2021	
EL BADAoui YAMANI	CHAUSSURES	01/01/2021	
EL HACHIMI SOUAAD	BOUCHER BOEUF HALLAL		
EL MOKTARI Rachid AGRO PARIS	HERBORISTERIE		

2





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 16/05/2022

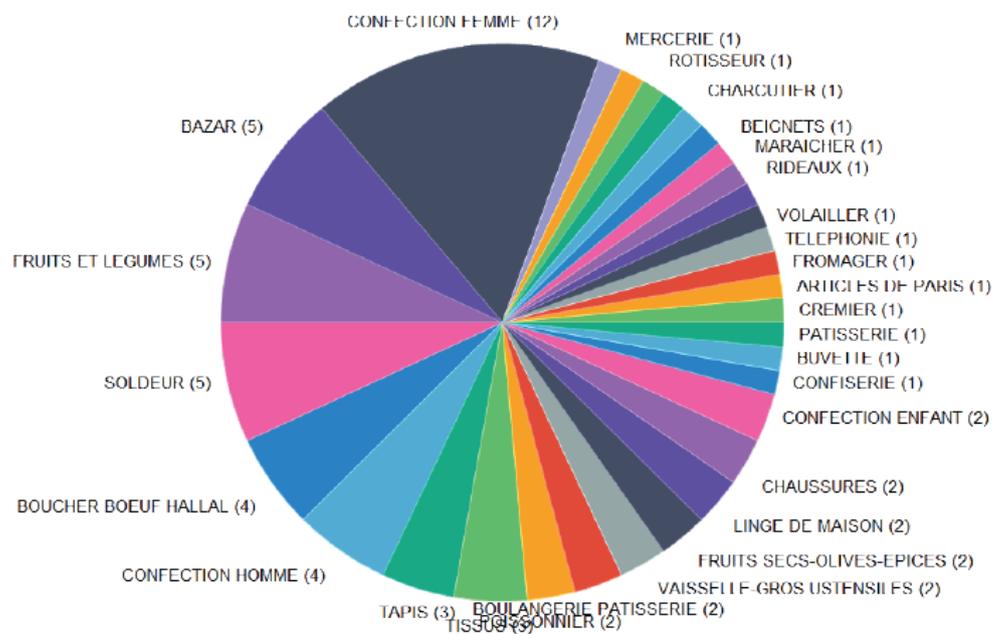
TRAPPES - LES MERISIERS

Liste des commerçants présents sur 2021

Commerçant	Activité	Arrivé 2021	Départ 2021
EL SIRAFY Hany abdalla PRIMEUR 19	FRUITS ET LEGUMES		
ENNAIRI DRISS	BAZAR	01/01/2021	
ERDOGAN Yunus PACHA	FRUITS ET LEGUMES		
AUGUSTIN MARIE	BAZAR	01/01/2021	
HAMDIDI MOHAMED	BAZAR	01/01/2021	
HAMDIDI SLIMANE	CONFECTION HOMME	01/01/2021	
HORNBERGER JOSE	CHAUSSETTES	01/01/2021	
LALLAOURET Pierre-jean EARL LALLAOURET	MARAICHER		
LEFKIR NABIL	TAPIS	01/01/2021	
MALIK YASAR	CONFECTION ENFANT	01/01/2021	
MAUCHE DJAMEL	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
MAUCHE ABDEL	CONFECTION FEMME	01/01/2021	
MASOOD QUUMAR	RIDEAUX	01/01/2021	
MOKRANI LYES MOKRANI	TAPIS		31/03/2021
MORITZ Jean MORITZ NICOLAS	VOLAILLER		
OUAKLI NACER	VAISSELLE-GROS USTENSILES	01/01/2021	
PANNIER Cyril SARL I.CONCEPT	TELEPHONIE	01/01/2021	
SAHIN Fevzi RICH ART	LINGE DE MAISON	01/01/2021	
SAKHAWAT Suheeb ALL BIZ INTERNATIONAL	CONFECTION FEMME	01/01/2021	31/07/2021
SOLIMAN Mohamed M.M FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		
SOUAD Samia MAISON DES GOURMANDISES	BOULANGERIE PATISserie		
VAUVERT ALAIN	FROMAGER		30/04/2021
ABBASSI YOUSSEF	VAISSELLE-GROS USTENSILES	01/01/2021	
BACHAR Noredine CROWN MASTER	TISSUS	01/01/2021	
MILOUD Hocine DMH CROUSTY	ROTISSEUR		
JELLOUL Zakaria LE PRIMEUR DES	FRUITS ET LEGUMES		
OUALHAJ Abdelghami LES PECHEURS DU RIF	POISSONNIER		
ASSABIRI Abdelkader LA MAREE DU RIF	POISSONNIER		
CHELFI EL HASSANE	BUVETTE	01/01/2021	
ESCOUROLLE FLORIAN	CONFISERIE		
LEKEHAL Driss LMA	BOUCHER BOEUF HALLAL		
MISSAOUI Fakhr eddine PLAISIRS D'ORIENT M.F.E	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
ABOUKHAIR Abdelkrim LE PALMIER	BOULANGERIE PATISserie		



TRAPPES LES MERISIERS-2021-Répartition par Activité



Animations de l'année 2021

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

La Covid 19

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, les animations ont été reportées, ou allégées, afin de ne pas générer de pôles de rassemblement.

Thème de l'animation : Fête Internationale des Marchés

Dans le cadre de la sixième édition de la Fête Internationale des Marchés, qui s'est tenue exceptionnellement du 1^{er} au 17 octobre pour cause de mesure sanitaire liée à la COVID 19.

La Fête Internationale des Marchés regroupant près de 1 500 marchés en France et plus de 3 000 dans le monde.

Parrainée par trois personnalités de choix, Jean-Luc PETITRENAUD, Luana BELMONDO et Christian CONSTANT les retombées médiatiques furent cette année encore plus nombreuses avec notamment le montage de partenariat avec certains médias comme France Bleu.

Période : Du 1^{er} au 17 octobre

Détails :

Dans le cadre de la Fête Internationale des Marchés et afin d'y associer les marchés de Trappes en Yvelines et ses commerçants, nous avons mis à disposition de la signalétique pics promo auprès des commerçants pour que ceux-ci arborent les couleurs de la campagne et développent sur leurs stands promotions, dégustations.

Canaux de communication :

- Site internet
- Réseaux sociaux



Thème de l'animation : Halloween

Période : Dimanche 31 octobre

Détails :

Visant à fidéliser la clientèle, de nombreux bons d'achat d'une valeur de 5€ étaient à gagner sur le marché du Centre via des jeux développés par un animateur, en complément des friandises ont été distribués aux enfants venus déguisés.

Canaux de communication :

- Réseaux sociaux



Thème de l'animation : Noël

Période : Samedi 18 décembre

Détails :

Durant toute la matinée sur le marché des Merisiers, une action à destination des enfants fut développée via la distribution de friandises par le Père-Noël, qui s'est également prêté au jeu des photos, assisté de lutins équipé d'un polaroïd, permettant ainsi à la clientèle de repartir avec un souvenir imagé de cette matinée.

Canaux de communication :

- Réseaux sociaux



Animation 2021				Société : LES FILS DE MME GERAUD		
Ville de TRAPPES (Centre)				Régisseur : Mme HOSSINE		
REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT (1)		FG		RA HT/Séance 1,96 01/01/2019		
Recettes 2021	HT	Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.
Janvier	111,72 €	SADC	Pics JMM	30/09/2021	*	40,00 €
Février	92,12 €	SADC	La Poste FIM	31/10/2021	*	12,50 €
Mars	223,44 €	GERAUD GESTION	Facebook	31/10/2021	*	100,00 €
Avril	50,96 €	SADC-MARIANNE	Anim	31/11/2021	*	450,00 €
Mai	156,80 €	REMBOURSEMENT	B.A	31/12/2021	*	720,00 €
Juin	231,28 €	GERAUD GESTION	FG S2	28/02/2022	*	79,35 €
Juillet	197,96 €					
Août	148,96 €					
Septembre	237,16 €					
Octobre	237,16 €					
Novembre	186,20 €					
Décembre	133,28 €					
Total HT 2021 (2)	2 007,04 €					
TOTAL RECETTES (1+2)	3 945,27 €	TOTAL DEPENSES (3)				1 401,85 €
	Solde disponible (1+2-3)	2 543,42 €		Mise à jour le :		44665



Tarif du 1er JANVIER 2019

(TVA à inclure sur les quittances selon taux précisés dans note jointe)

<u>DROITS DE PLACE</u> (sur allée principale, transversale ou de passage)		
	<u>ABONNÉ</u>	<u>NON ABONNÉ</u>
<u>DÉCOUVERT</u>		
- Le MÈTRE LINÉAIRE de façade, pour une profondeur maximale de :		
. 2m00 _____	0,94 € HT	1,52 € HT
. 2m50 _____	1,18 € HT	1,91 € HT
. 3m00 _____	1,41 € HT	2,28 € HT
 <u>N. B.</u> Les commerçants abonnés ayant plus d'un an d'ancienneté, sont autorisés à payer par chèque sous réserve d'un montant minimal d'abonnement de _____ 126,75 €		
Aucune fourniture de matériel de tables et tréteaux n'est assurée sur ce marché.		
<u>REDEVANCE D'ANIMATION</u>		
Par commerçant abonné ou non et par séance _____	1,96 € HT	
<u>LOCATION DE MATERIEL DE COUVERTURE</u>		
• Par place de 2 m couverte et par jour :		
. pour les commerçants abonnés _____	4,09 € HT	
. pour les commerçants non abonnés _____	4,63 € HT	



Tarif du 1er JANVIER 2019

(TVA à inclure sur les quittances selon taux précisés dans note jointe)

DROITS DE PLACE (sur allée principale, transversale ou de passage)		
	<u>ABONNÉ</u>	<u>NON ABONNÉ</u>
COUVERT		
- Le <u>MÈTRE LINÉAIRE</u> de façade, pour une <u>profondeur maximale</u> de :		
. 2m00 _____	3,38 € HT	4,56 € HT
. 2m50 _____	4,23 € HT	5,70 € HT
. 3m00 _____	5,07 € HT	6,84 € HT
DÉCOUVERT		
- Le <u>MÈTRE LINÉAIRE</u> de façade, pour une <u>profondeur maximale</u> de :		
. 2m00 _____	2,10 € HT	2,83 € HT
. 2m50 _____	2,63 € HT	3,54 € HT
. 3m00 _____	3,15 € HT	4,25 € HT
N. B. : Les commerçants abonnés ayant plus d'un an d'ancienneté, sont autorisés à payer par chèque sous réserve d'un montant minimal d'abonnement de _____ 126,75 €		
Aucune fourniture de matériel de tables et tréteaux n'est assurée sur ce marché.		
REDEVANCE D'ANIMATION		
. Par commerçant abonné ou non et par séance _____	1,10 € HT	



VIII. ANNEXE 4 : ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

► DOMMAGES ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER

ASDA GROUP
50 RUE NOTRE DAME DE LORETTE
75009 PARIS
Tél : 01 53 30 89 19
Portefeuille : 0204142984

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93190 LIVRY GARGAN FR

Vos références :

Contrat n° 6512679204
Client n° 0505411420

AXA France IARD, atteste que :

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93190 LIVRY GARGAN

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6512679204

Selon les clauses et conditions du contrat, les principales garanties sont les suivantes :

Incendie, Explosion, Foudre
Tempêtes, Grêle et Neige sur Toitures
Fumées
Chutes d'Appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux
Choc d'un véhicule terrestre
Dégâts des Eaux, Gel
Actes de Vandalisme

Émeutes, Sabotage, Attentats, Actes de Terrorisme, Mouvements Populaires
Catastrophes Naturelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230217-DL-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Les garanties sont également acquises pour :

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 10/01/2023

SAS GILA DE MADAME GERAUD

SAS GERAUD ASSOCIES SAS

qui possèdent la qualité d'Assurés additionnels.

Pour l'autorité compétente par délégation



L'Ensemble des biens assurés porte sur les Bâtiments, les Matériels fixes ou mobiles, les aménagements appartenant au Souscripteur ou à des tiers et faisant partie intégrante de son activité de concessionnaire de droits communaux.

LIMITATION CONTRACTUELLE D INDEMNITE PAR SINISTRE 10 000 000 €

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période du 01/01/2022 au 01/01/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 22 décembre 2021
Pour la Société:

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

ID:05020200114

